

DEMANDE DE MARIAGE

Renseignements concernant le futur époux ou la future épouse

Nom : Prénom :
domicilié(e) à : n° Rue
Code postal Ville
Tél. : Mail :

* Coordonnées du parent habitant Cognac :

Nom : Prénom :
domicilié(e) à : n° Rue 16100 Cognac

et

Renseignements concernant le futur époux ou la future épouse

Nom : Prénom :
domicilié(e) à : n° Rue
Code postal Ville
Tél. : Mail :

* Coordonnées du parent habitant Cognac :

Nom : Prénom :
domicilié(e) à : n° Rue 16100 Cognac

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir célébrer notre mariage

le

à heures

Dans l'attente et en espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire,
Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Signatures des deux futurs époux :

Date :

Cadre réservé au Service Population :

Demande reçue le :
Par :

* article 74 du Code Civil qui dispose que « le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi. »

Pièces à produire pour la constitution du dossier

Pour la constitution de votre dossier, vous devez produire l'original des documents suivants.

Pièce d'identité de chacun des futurs époux

- Français : Carte nationale d'identité, Passeport ou tout autre document avec photo délivré par une autorité publique.
- Étranger : Passeport avec visa, Carte de séjour, Carte de résident.

Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux

- Si l'un des futurs époux est Français (ou les deux), l'acte doit avoir moins de 3 mois de validité à la date de votre mariage.
- Si l'un des futurs époux est Étranger (ou les deux), l'acte doit avoir moins de 6 mois de validité à la date de votre mariage.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Il vous faut un justificatif commun aux deux noms ou si vous n'en possédez pas, un justificatif pour chacun des époux.

Justificatifs de domicile acceptés : quittance de loyer non manuscrite, facture téléphone fixe, facture électricité, gaz, impôts...

Compléter les attestations de domicile (document page 7)

Si vous vous mariez au domicile de vos parents : joindre au dossier une copie de leurs pièces d'identité et un avis d'imposition ou une facture récente (électricité, gaz, eau, téléphone fixe...).

Déclaration des témoins

Les époux doivent obligatoirement avoir 1 témoin majeur chacun, le 2^{ème} est facultatif. Complétez le document page 8 et joindre la copie des pièces d'identité.

Attestation du notaire

Si vous avez décidé de faire un contrat de mariage, vous en aviserez le service au moment du dépôt du dossier.

PARTICULARITÉS Si l'un des futurs époux est étranger (ou les deux)

- Un certificat de coutume et/ou un certificat de capacité matrimoniale et un certificat de célibat dont la validité devra être inférieure à 6 mois à la date du mariage.**

Si l'un des futurs époux est veuf (ou les deux)

- Une copie de l'acte de décès du conjoint.**

Si vous avez des enfants en commun.

- Votre livret de famille.**

Si l'un des futurs époux est divorcé (ou les deux).

- Votre acte de naissance comportant la mention de divorce.**